



Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2016
DE LA COMMUNE DE VITRY EN
CHAROLLAIS**

Le trente septembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt-six septembre deux mille seize, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE,
Monsieur Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire
Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur Jérôme GRILLET, Monsieur Marc CHAMBREUIL, conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Madame Rosa MALANDAIN qui a donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE
Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT qui a donné procuration à Monsieur Marc CHAMBREUIL
Monsieur Emmanuel MICHELET qui a donné procuration à Monsieur Eric MOREAU

Madame Corinne MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

1. Modification statutaire de la Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL :

Monsieur le Maire indique que les communautés de communes exerceront, au 1^{er} janvier 2017, en plus de celles dont elles disposent déjà, les compétences obligatoires suivantes :

- La promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Par ailleurs il informe que, le point 4 des compétences optionnelles « constructions, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » intègre le stade d'athlétisme du Pays Charolais Brionnais. Or, celui-ci n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable en conseil communautaire justifiant ainsi l'abstention des deux délégués communautaires de Vitry présents lors de la réunion communautaire du 12/09/2016.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne pas délibérer sur cette modification statutaire, partant aussi du principe qu'elle avait fait l'objet d'une délibération de la communauté de communes de Paray le Monial le 12/09/2016, rendue exécutoire le 13/09/2016.

2. Mise en place de la taxe de séjour :

A compter du 1er janvier 2017, la compétence tourisme devient une compétence obligatoire de l'intercommunalité. Cela nécessite la mise en place de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire.

Les montants votés pour les établissements de Vitry seront alignés sur ceux de Paray soit :

- Hôtel de tourisme 2 étoiles : 0.90€/nuitée/personne
- Gîtes et chambres d'hôtes : 0.75€/nuitée/personne

Vote : 13 voix pour / 1 voix contre et 1 abstention

3. Règlement de la cantine garderie à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Le paramétrage du logiciel e-enfance nécessite de s'appuyer sur un nouveau règlement de la cantine et de la garderie. Les chapitres traitant des inscriptions et de la facturation ont fait l'objet de modifications approuvées à l'unanimité.

4. Numérotation de la voirie :

Une délibération autorise le Maire à dénommer les voies communales et utiliser le système métrique et/ou séquentiel pour la numérotation. 15 voix pour.

5. Achat de tables rondes pour la salle des fêtes :

Suite à de nombreuses demandes des utilisateurs de la salle des fêtes, Monsieur Jean Descours est entré en contact avec divers fournisseurs. Il expose les différents modèles proposés et leurs coûts respectifs.

Après discussion, il a été décidé d'acheter 24 tables et 2 chariots du modèle SAMBA pour la somme de 4263€ HT

Vote : 15 pour.

6. Lotissement communal

Monsieur Jean Yves Grillet transmet et explique le plan du lotissement. Il comprend 20 parcelles dont celle rétrocédée à l'OPAC. Pour répondre aux exigences du PLU et assurer que 60% au minimum de la surface sera traitée en espace vert ou libre et sera inaccessible aux voitures, il est nécessaire de porter la surface de cette parcelle à 2 200m² (au lieu des 2 000 initialement prévus). Une nouvelle délibération modifiant la surface de cette parcelle est prise à l'unanimité.

7. Questions et informations diverses :

- Un courrier du Président de la Communauté de Communes annonce la fermeture définitive au 19 novembre de l'accueil des déchets verts au Talochet. Cette décision relève de la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 et de la compétence désormais exercée par la nouvelle collectivité.
- Les 54 chaises de la salle communale doivent être nettoyées. L'entreprise Paray Nettoyage est retenue pour un coût de 378€ ttc. 15 voix pour
- La projection des 3 courts métrages réalisés par Maud LAZZERINI est programmée pour le 10 novembre à 20H à la salle des fêtes. Un devis de la société Technyscène est en attente pour la location et l'installation du matériel de projection.
- La salle d'Hautefond initialement prévue, n'étant pas disponible, la salle des fêtes de Vitry accueillera le 31/03/2017 le spectacle, parrainé par l'ARC, dans le cadre de la prochaine saison culturelle du Pays Charollais.
- Diverses informations sur les travaux en cours sont communiquées :
 - les ralentisseurs des Carrés seront installés semaine 40
 - le curage du fossé du Bois Jeangoïn a été réalisé en urgence
 - la rénovation du logement communal vacant au-dessus de la cantine est en cours.
 - 2 sèche-mains seront installés dans les toilettes de l'école.
- La Gendarmerie est venue le 29 septembre pour procéder à l'état des lieux des écoles dans l'hypothèse d'une attaque terroriste. En conséquence, des cornes de brume pour donner l'alerte depuis chaque classe seront achetées et des films posés aux fenêtres de la maternelle.
- Le repas des aînés sera organisé le 27 novembre. Il sera assuré par la maison GORDAT et fils de Digoïn pour 27.50 €/personne, l'animation sera faite par Philippe et Patricia TOMASZ. Rappel : les repas des aînés de 70 ans et plus sont pris en charge par l'interco, et ceux des 68 et 69 ans le seront par la commune.
- Suite à la montée en débit il reste une dizaine de foyers qui ne peuvent bénéficier de l'adsl à cause de contraintes techniques. Le directeur d'Orange s'est engagé à réaliser les extensions de réseaux nécessaires.
- la mise à disposition des agents mutés à l'intercommunalité n'a jamais fait l'objet d'aucune convention écrite. L'interco doit rédiger dans l'urgence cette convention, afin de la faire valider par un passage à la Commission Paritaire du Centre de Gestion en novembre prochain.
- Conseil des sages : 3 groupes de travail ont été créés, un pour l'amélioration du cadre de vie, qualité de vie, le second pour la culture, loisirs, patrimoine et le troisième pour les infrastructures.
- la réduction de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est reconduite pour les particuliers qui doivent apporter leurs poubelles aux points de regroupement.
- un rappel est fait sur la nécessité pour les propriétaires de broyer les haies en bordure de route.
- Monsieur Jérôme Grillet s'interroge sur les raisons des difficultés de développement de la Zone du Mont. Monsieur Eric Moreau lui répond que des contacts réguliers ont lieu entre la mairie, le promoteur pour la vente de terrain, la société chargée de louer les box (King Jouet et Laser Team) et les investisseurs potentiels.

La séance est levée à 23h50.

M Daniel THERVILLE	Mme Catherine ROY	M Jean-Yves GRILLET
Mme Michelle MERLE	M Jacky PERREAUT	M Eric MOREAU
Mme Corinne MARTIN	M Paul DESPIERRES	Mme Marie-France BLANCHARD
M Jean DESCOURS	M Jérôme GRILLET	M Marc CHAMBREUIL